



## FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION

### EXAMEN BUCCO-DENTAIRE - DPC

13002525041/42

**Changez de vision sur l'EBD, approche  
préventive et thérapeutique**



Mise à jour du document le 29/01/2026

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs opérationnels :

- Maîtriser le cadre de la mise en place des Examens Bucco-Dentaires au 1<sup>er</sup> avril 2025 et leurs objectifs.
- Maîtriser les étapes d'un EBD
- Établir un diagnostic complet de la santé orale (fonctionnel, des différents tissus, du développement dentomaxillaire, ...)
- Maîtriser les spécificités de la prise en charge de chacun de ces patients en fonction de leur âge et de leur situation (de 3 à 24 ans, et les femmes enceintes)
- Déterminer le niveau de risque carieux individuel et le suivi adapté
- Délivrer les éléments d'éducation sanitaire adapté au profil individuel (alimentation, fluor, brossage...)
- Établir un programme de soins si nécessaire (préventifs et/ou curatifs)
- Maîtriser les éléments de la pratique en ce qui concerne les scellements de sillons, les vernis fluorés, la préservation de la vitalité pulpaire et les stratégies d'économie tissulaire.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance apports théoriques et pratiques

Etudes de cas cliniques

Mises en situations professionnelles

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Inscription dans le cadre du DPC –**

## **SESSIONS 2026 : Numéro d'action DPC en programme intégré = 13002525042**

Pour vous inscrire, connectez vous sur votre compte DPC [Mon DPC \(agencedpc.fr\)](https://Mon DPC (agencedpc.fr)) puis recherchez l'action et la session correspondante.

A réception de votre inscription sur le DPC, nous vous transmettrons une confirmation d'inscription. Vous recevrez vos codes d'accès le jour du démarrage de la session

**Inscription hors DPC : nous contacter > [formation@ufsbd.fr](mailto:formation@ufsbd.fr)**

## FORMATEURS

Dr Marie Dacquin

Dr Romain Jacq

Dr Alexis Jacquier

## PUBLIC

Chirurgien-Dentiste

## PRÉ-REQUIS

Être Chirurgien-Dentiste

## NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

30

## DURÉE

6 heures de formation en e-learning

Dans le cadre d'un programme intégré : 4 heures d'EPP + 6 heures de formation continue

## PROGRAMME

### Évaluation des connaissances

1. **Introduction**
2. **Définition de l'Examen Bucco-Dentaire**
3. **La connaissance du patient**
4. **La prévention auprès de la femme enceinte et du jeune enfant à venir**
5. **Dépistage des dysharmonies bucco-dentaires**
6. **Le diagnostic et la détermination du risque carieux**
7. **La prise en charge de la maladie carieuse**

### Évaluation des connaissances

## TARIF

De 198 € à 356.40 €

## PRÉCISIONS SUR LE TARIF

Format **PROGRAMME INTEGRÉ : 356.40 euros**

Format **FORMATION CONTINUE : 198 euros**

## CALENDRIER

### SESSIONS EN PROGRAMME INTÉGRÉ ( Formation continue + EPP ) :

- **Du 02 février 2026 au 28 juin 2026**
- **Du 02 mars 2026 au 31 juillet 2026**

### SESSION EN FORMATION CONTINUE SEULE ( SANS EPP ) :

- **Du 09 février 2026 au 17 mai 2026**

## MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap** de l'UFSBD via l'adresse mail : [referenthandicap@ufsbd.fr](mailto:referenthandicap@ufsbd.fr).

- Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

**En début de formation** : évaluation des connaissances pré-formation via un questionnaire en ligne

**En cours de formation** : évaluation des connaissances via des exercices de mises en pratiques

**En fin de formation** : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction via un questionnaire en ligne

## CHIFFRES CLÉS

### Nouveauté 2025

### FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE

**DPC** : selon les barèmes de l'ANDPC

**Pour les praticiens libéraux > FIF PL** : à hauteur de 125 euros

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL [fifpl.fr](http://fifpl.fr) au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

**Pour les praticiens salariés > OPCO EP** : selon barème annuel, renseignements sur [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

\*Formation susceptible d'être prise en charge

### TUTORIELS PRISE EN CHARGE

[Tutoriel DPC](#)

[Tutoriel FIFPL](#)

[Tutoriel OPCO EP](#)

### MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception du formulaire complété et la notification d'inscription du DPC ou de votre règlement dans le cas d'une inscription hors DPC.

### SPÉCIALITÉ

Prévention

UFSBD – 7 rue Mariotte 75017 Paris – 01 44 90 93 91 / 94

Déclaration d'activité sous le numéro 11752372075 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat